

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
10 juillet 2020 à 18h

Le dix juillet deux mil vingt à dix-huit heure, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival Lès-Le Mans.

<u>Présents</u>	Bruno CORBIN, Maxime MONNIER (arrivé à 18h10), Stéphane LANGLAIS, Marina RICHARD, BOLLENGIER Christèle, BOURGEOIS Aurore, DELANOE Jean-Luc, DIGUER Bruno, LEBRUN Valérie, LEVEQUE Aurélie, PAPIN Estelle, QUEANT Marie-Paule, SIMONET Pascal
<u>Absents excusés</u>	Jocelin PLANCHE procuration donnée à Bruno DIGUER, Catherine LEFFRAY procuration donnée à Bruno CORBIN, Luc GESBERT procuration donnée à Marie-Paule QUEANT, Céline ZUCHETTO procuration donnée à Emmanuel FRANCO
<u>Absents non excusés</u>	Anne-Lise BOSCHER
<u>Secrétaire de séance</u>	Aurore BOURGEOIS

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2020
2. Décisions du Maire
3. *Modification de l'affectation du résultat - annulé*
4. Décision modificative n°1 du budget principal
5. Liste des contribuables à la commission des impôts directs, suite élections municipales
6. Sénatoriales – Désignation grands électeurs
7. Droit de préemption urbain
8. Questions diverses

1) Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 30 juin 2020, qui ne soulève aucune remarque et que le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

2) Décisions du Maire

Décision n°2020_008 : Non exercice du droit de préemption urbain concernant la maison d'habitation et le terrain situés 8B Route de Sablé.

Décision n°2020_009 : Non exercice du droit de préemption urbain concernant la maison d'habitation et le terrain situés 6 rue Antoine de St Exupéry.

3) Modification de l'affectation du résultat

ANNULEE

4) Décision modificative n°1 - budget principal

Délibération n°2020-060

Lors du conseil municipal du 9 mars 2020, l'affectation du résultat concernant le budget principal a été votée. A l'unanimité des votants il a été décidé que serait affecté :

C/ 001 : 265 148.79 €

C/ 1068 : 290 421.08 €

C/ 002 : 52 270.81 €

Or, lors de l'établissement du budget primitif, il a été inscrit au c/002 la somme de 77 543.10€. Il convient donc à présent de rectifier cette erreur. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative, comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Article 002 - Résultat de fonctionnement - 25 272.29€

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Article 6419 - Remboursement sur rémunération du personnel + 8 942.15€

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Article 023 - Virement à la section d'investissement - 16 330.14€

La section de fonctionnement est équilibrée à 1 313 115.81€

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Article 021 - Virement de la section de fonctionnement - 16 330.14€

Chapitre 21 - Immobilisation corporelles

Article 2181 - Installations générales + 18 500€

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Article 2152 - Installations de voirie + 1 763.86€

La section d'investissement est équilibrée à 529 639.47€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des voix, les mouvements de crédits de la décision modificative tels que mentionnés ci-dessus.

5) Liste des contribuables à la commission des impôts directs, suite aux élections municipales 2020

Délibération n°2020-061

Vu l'article 1650 du Code des Impôts,

Vu le courriel de la DDFIP de la Sarthe, Pôle Gestion fiscale, en date du 2 juin 2020 appelant à délibérer,

Les commissaires de la CCID sont renouvelés dans les deux mois suivant les élections municipales. La durée du mandat des membres de la commission est égale à celle du mandat du conseil municipal. La CCID est composée du Maire ou d'un adjoint délégué (président de la commission), ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants.

Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

L'assentiment des personnes proposées à la DDFIP doit avoir été recueilli au préalable.

Un conseiller municipal peut être commissaire.

La commission a notamment pour rôle majeur de donner, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire énonce la liste des personnes ayant été contactées ou qui se sont portées candidates. Il précise que les personnes approchées en premier lieu sont celles qui appartenaient déjà à la CCID lors de la précédente mandature.

Les 24 contribuables proposés sont :

	NOM Prénom	Adresse	Date de naissance
1	BROSSARD Danièle	4 rue de l'Orne Champenoise	31/10/1952
2	FOUCHER Philippe	3 cours Christian Léon	10/05/1965
3	GOUPY Catherine	12 route de la ferrière	29/05/1961
4	BARRAULT Jacques	25 rue victor hugo	13/05/1950
5	LANGLAIS Françoise	8 cour louison bobet	27/07/1955
6	SAUVAGE Nicolas	21 rue victor hugo	08/11/1972
7	LANGLAIS Stéphane	15 rue Roger Couderc	08/11/1969
8	ALLARD Jean-Michel	1 cours commandant cousteau	27/10/1973
9	FOUQUET David	10 rue saint exupery	11/05/1971

10	DUTERTRE Robert	Le petit grenouillet	20/07/1946
11	AMBERT Cyril	17 rue georges brassens	08/11/1972
12	LEFFRAY Alain	La rivière	27/07/1946
13	LEFFRAY Christian	La herpinière	14/01/1947
14	POUPARD Daniel	1 rue marcel pagnol	21/07/1938
15	DESLIS Brigitte	La Beaujentière	13/06/1956
16	GIRARD Virginie	20 rue marcel pagnol	07/03/1969
17	LEFFRAY Aurélie	La taconnerie	21/07/1971
18	PEAN Michel	4 rue de la goulotière	31/01/1939
19	QUEANT Gérard	6 cour georges carpentier	12/06/1960
20	COUDRAY Gérard	6 cours marcel cerdan	06/05/1948
21	GAUTIER Didier	La grande brosse	13/01/1957
22	NOYER Gilles	Les chaleries	02/08/1967
23	SCREVE Laurent	La basse tansollerie	19/07/1961
24	COULON Yves	1 rue Bel Air	17/03/1952

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal valide la liste des 24 contribuables qui sera soumise à la DDFIP pour la constitution de la CCID.

6) Sénatoriales - Désignation des grands électeurs

Délibération n°2020-062

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2020_812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire NOR/INTA/2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le nombre de délégués à élire dans chaque commune, ainsi que le mode de scrutin applicable en fonction de la population de la commune,

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de 5 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le bureau électoral est composé de : M. Emmanuel Franco, Président ; M. Pascal SIMONET et Mme Marie-Paule QUEANT, conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ; Mme Marina RICHARD et Mme Aurore BOURGEOIS, conseillers municipaux les plus jeunes.

Les délégués et les suppléants sont élus simultanément, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret et sans débat.

Les listes déposées sont :

Liste « Bruno CORBIN », composée dans l'ordre d'enregistrement de Bruno CORBIN, Marie-Paule QUEANT, Stéphane LANGLAIS, Marina RICHARD, Pascal SIMONET, Aurélie LEVEQUE, Bruno DIGUER et Valérie LEBRUN.

Après dépouillement, les résultats sont :

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18
Suffrages obtenus par la liste « Bruno CORBIN » : 18

Sont donc proclamés délégués titulaires : Bruno CORBIN, Marie-Paule QUEANT, Stéphane LANGLAIS, Marina RICHARD et Pascal SIMONET.

Selon l'application du mode de scrutin, l'ensemble des sièges de délégués titulaires revient à la liste « Bruno CORBIN ».

Selon l'application du mode de scrutin, l'ensemble des sièges de délégués suppléants revient à la liste « Bruno CORBIN ». Sont donc proclamés délégués suppléants : Aurélie LEVEQUE, Bruno DIGUER et Valérie LEBRUN.

7) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 786m², situés 21 rue des mésanges, (parcelle AA 58), demande déposée le 7 juillet 2020.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 990m², lieudit le vieux moulin, (parcelle AB 1), demande déposée le 2 juillet 2020.

8) Questions diverses

Aurore BOURGEOIS : Le curé d'Etival Lès-le Mans (M. Benoit Pierre) est nommé à l'Eglise de la couture au Mans. Il est remplacé par le prêtre Timothée LAMBERT, nouvellement nommé curé du doyenné.

Pascal SIMONET : Dangerosité accrue sur la route en provenance d'Allonnes, probablement due aux travaux dans le bourg de St Georges du bois (les chauffeurs privilégient cette route). Encore 16 mois de travaux prévus à St Georges : M. le Maire propose d'évoquer ce sujet avec M. BRETEAU Maire de St Georges du bois.

Bruno DIGUER : Reprise du projet en cours de construction d'une salle de sports à dominante tennis sur la commune. Rencontre a eu lieu avec l'architecte retenu (AAMR) le 8 juillet en Mairie. Devis de l'architecte beaucoup trop haut : demande de revoir à la baisse.

Bruno CORBIN : Le désherbeur thermique est arrivé. Les agents ont eu une formation (théorique et pratique) pour utiliser l'outil avant de s'en servir sur la commune en juillet.

Tentative d'effraction aux ateliers communaux vers la fin de semaine (mercredi / jeudi). Effraction effective au sein des bâtiments de l'école maternelle : des portes retrouvées ouverte (forcées), le bureau de la directrice fouillé et 2 tablettes volées.

Travaux de mise aux normes de l'alarme incendie scolaire en cours. (Suite avis négatif du contrôle ERP).

Echec de la remise à l'heure de l'horloge de l'Eglise. Devis de réparation 1 300€.

Stéphane LANGLAIS : * Le forum des associations aura lieu le 5 septembre.

* La fête du village le 12 septembre.

* Le Marché de Noël sera le 13 décembre.

La séance est levée à 18h40.

Emmanuel FRANCO	Bruno CORBIN	Maxime MONNIER	Marie-Paule QUEANT
Marina RICHARD	Bruno DIGUER	Valérie LEBRUN	Jean-Luc DELANOE
Aurore BOURGEOIS	Pascal SIMONET	Christèle BOLLENGIER	Aurélie LEVEQUE
Estelle PAPIN	Stéphane LANGLAIS		